



ARRETE DU MAIRE N°VOI-33-2025

Portant réglementation du stationnement et de la circulation au 45 rue Pasteur à Ardentes

Le Maire d'Ardentes,

VU les articles L 2213-1 à L 2213-6.1 et L2215-4 à L2215-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la route, L411-1 à L411-7,

VU le code de la voirie routière, L113-2, L115-1 à L116-8, L123-8, L131-1 à L131-7, L141-10 et L141-11,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982, et la loi n°83-8 du 07 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

VU la demande de l'entreprise CAZORLA, en date du 22 avril 2025, sollicitant un arrêté pour la réfection des enrobés pour le compte de la SUEZ, au 45 rue Pasteur à Ardentes,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation au 45 rue Pasteur à Ardentes, afin de permettre un bon déroulement des travaux et de préserver la sécurité des usagers et riverains,

ARRETE

Article 1^{er} : L'entreprise CAZORLA est autorisée à procéder à la réfection des enrobés pour le compte de la SUEZ au 45 rue Pasteur à Ardentes, du 5 mai 2025 jusqu'au 9 mai 2025 inclus.

Article 2 : Du 5 mai 2025 au 9 mai 2025 inclus au 45 rue Pasteur à Ardentes :

- La chaussée sera rétrécie,
- La vitesse sera limitée à 30 km/h,
- Le dépassement de véhicules sera interdit.

Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par l'entreprise CAZORLA – rue du Maréchal Juin – 36130 DIORS.

Article 4 : La brigade de gendarmerie d'Ardentes, l'entreprise CAZORLA effectuant les travaux sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie et sur le chantier.

Article 5 : Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie d'Ardentes,
- L'entreprise CAZORLA,
- L'UT de Vatan,
- Le SAMU,
- Le SDIS,
- Châteauroux Métropole,
- Le responsable des services techniques communaux,

Fait à Ardentes, le 24 avril 2025

Le Maire,

Gilles CARANTON

